

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2718

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Lingemann, M. Daubié, M. Martineau et M. Ott

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	75 000 000
Jeunesse et vie associative	75 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
<b>TOTAUX</b>	75 000 000	75 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le service civique constitue un outil majeur d'émancipation et d'engagement citoyen pour la jeunesse française. Depuis sa création, il permet chaque année à des dizaines de milliers de jeunes de s'investir dans des missions d'intérêt général tout en développant leurs compétences et leur insertion professionnelle. Or, le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait initialement une réduction significative des crédits alloués au service civique de 580 millions d'euros en 2025 à seulement 465 millions d'euros, soit une baisse de près de 20%. Si le Sénat a adopté une augmentation de 40 millions d'euros, portant les crédits à 505 millions d'euros, cette dotation reste insuffisante pour maintenir le dispositif à son niveau de 2025. Cette réduction des crédits se traduirait concrètement par la suppression de milliers de missions, compromettant l'accès au service civique pour de nombreux jeunes. Dans un contexte où l'engagement des jeunes et la cohésion sociale sont essentiels, cette réduction envoie un signal contraire aux ambitions affichées en matière de politique de jeunesse.

Le présent amendement vise à rétablir pleinement les crédits du service civique à leur niveau de 2025, soit 580 millions d'euros. En l'état de l'amendement adopté par le Sénat, seules 130 000 missions pourraient être financées en 2026, contre 150 000 en 2025. À cette fin, il flèche 75 millions d'euros supplémentaires vers l'action 04 « Développement du service civique » du programme « Sport, jeunesse et vie associative », venant compléter les 40 millions d'euros déjà votés par le Sénat. Ce rétablissement permettrait de garantir la pérennité d'un dispositif plébiscité et la possibilité pour tous les jeunes qui le souhaitent de s'engager au service de l'intérêt général.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement prélève à due concurrence les crédits nécessaires sur le programme « Sport », sans pour autant entendre minorer durablement les crédits de ce programme. Le Gouvernement est donc appelé à lever le gage.